

FICHE BILAN DE COMPETENCES

OBJECTIFS

Analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel (mobilité interne ou externe, changement de parcours, autre orientation...) et, le cas échéant, un projet de formation, une demande de VAE (Validation des acquis de l'expérience), une préparation à l'entretien de recrutement ou au concours de la fonction publique.

Modalités de réalisation conformes à la législation du code du travail Art.R.6313-4.

PUBLIC

Salarié ou agent souhaitant s'engager dans une démarche volontaire et personnalisée, acteur de son bilan en ayant donné son plein accord pour la réalisation de la prestation.

DURÉE ET ORGANISATION

- 24 heures maximum (selon le financeur) réparties sur 2 à 3 mois – 16 heures d'entretien et 8 heures de travail en autonomie avec accompagnement selon les besoins.
- Entretiens de 2 à 3 heures pendant les horaires d'ouverture 9h-18h
- Séances espacées de 15 jours ou 1 semaine

MODALITÉS D'ACCÈS

- Un premier rendez-vous pour la prise de contact et les informations nécessaires.
- Programme et planning prévisionnel au début de la prestation
- Adaptation du planning aux contraintes du bénéficiaire.

PRE-REQUIS : aucun – Pour les personnes en situation de handicap, me contacter.

DELAIS D'ACCÈS :

- La prestation démarre à compter du jour où toutes les formalités administratives sont réalisées, les accords de prise en charge reçus et conventions signée (si bilan pris en charge par l'employeur).
- Délai minimum d'1 mois.

FINANCEMENT

Les salariés et les agents publics peuvent demander une prise en charge financière du bilan de compétences, soit dans le cadre du plan de développement des compétences (si le bilan est à l'initiative de l'employeur), soit dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) quelque soit sa situation professionnelle, y compris les demandeurs d'emploi dans le cadre de leur PPAE. Les non-salariés peuvent le faire financer par le FAF dont ils dépendent. Les particuliers doivent financer eux-mêmes leur bilan de compétences.

→ Tarif et possibilité de financement : nous consulter. Devis envoyé sous 48 heures. A titre indicatif : de 1590 € à 2200 € (selon statut et modalités de financement).

DÉROULEMENT

Le bilan s’articule toujours autour de trois phases.

Une phase préliminaire

Phase d’information et d’écoute des besoins et attentes du salarié : Elle permet de clarifier la démarche et de vérifier si l’accompagnement correspond à la situation et à la demande.

Une phase d’investigation

En fonction des besoins identifiés au départ, cette phase est constituée de la réalisation d’un certain nombre de tests et questionnaires, permettant au bénéficiaire de mieux se connaître, de mieux évaluer ses compétences, etc. Elle permet de faire le point, à un instant précis, sur une situation professionnelle donnée, d’en identifier les atouts et les faiblesses, en lien avec le projet professionnel envisagé. Elle assure une traçabilité du parcours professionnel effectué.

Une phase de conclusion

Elle récapitule les éléments qui se sont dégagés pendant la phase d’investigation et donne les premières pistes sur les démarches à mettre en œuvre par la suite.

Une synthèse est remise à la fin de la prestation dont le bénéficiaire fait l’usage qu’il entend pour son évolution :

- Lors de la constitution du dossier de présentation des acquis, dans le cadre d’une démarche de VAE ou d’entrée en formation
- Lors d’une demande d’évolution professionnelle en mobilité interne dans son entreprise.

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- **L’utilisation de méthodes et techniques fiables et validées**
- **Accompagnement personnalisé** prenant en compte le niveau d’autonomie et de qualification
- Livret de travail pour accompagner la réflexion et le cheminement du projet
- Choix des outils et des thèmes à traiter en priorité en fonction de la demande formulée en entretien préliminaire

La valeur ajoutée de l’accompagnement :

- Mise en cohérence du CV et outils de communication
- Préparation aux entretiens professionnels

Une méthodologie précise :

- Une prestation organisée en trois phases
- La restitution des résultats, sous forme détaillée et écrite au seul bénéficiaire
- La transmission au bénéficiaire d’un document de synthèse
- La signature d’une convention tripartite quand le bénéficiaire (salarié ou agent public) effectue le bilan dans le cadre du plan de développement des compétences

Le respect de la déontologie

- Consentement du bénéficiaire,
- Respect du secret professionnel,
- Respect de la vie privée,
- Accord du bénéficiaire pour communication des résultats à un tiers,
- Destruction des documents à l’issue du bilan.